

## Commission permanente

du 19/03/2004

### I-Convention-Contrat-Marché

3.Bureaux de la Roche Bernard – Fontaines à eau – Contrat avec la société AXO.

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente, à l'unanimité :

- décide de passer contrat avec la société AXO de PLOEMEL, pour la fourniture de 2 fontaines à eau pour les bureaux de la Roche Bernard aux conditions suivantes :

Durée de la convention	3 ans
Date d'effet	1 <sup>er</sup> avril 2004
Objet	Location et maintenance de 2 fontaines à eau. Fourniture de bonbonnes et gobelets.
Prix annuel H.T	Location et maintenance : 366 €  (facturation mensuelle des bonbonnes au prix de 6.50 €/l'unité) (facturation mensuelle des gobelets au prix de 2.20 €/les 100)  Ce contrat annule et remplace, à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2004, celui conclu le 04.12.2001.

- autorise le Président à signer le contrat à cet effet

Pour Extrait Conforme  
LE PRESIDENT

J. BRIEND